

## **Legalife et iBanFirst ouvrent un guichet unique de la création d'entreprise sur internet**

**Une entreprise opérationnelle en moins d'une semaine et moins de 500 €**

Legalife, pionnier de la création en ligne de documents juridiques, et iBanFirst, établissement de paiements internationaux et de change pour les entreprises, s'associent pour ouvrir un guichet unique de la création d'entreprise. Les entrepreneurs pourront réaliser l'ensemble des démarches en ligne : création des statuts de leur société, obtention du certificat de dépôt de capital et enregistrement au greffe. Avec à la clé un délai de création sensiblement raccourci et un coût total réduit.

### **Le guichet unique de la création d'entreprise en ligne**

- 1. Création de son entreprise sur Legalife.** L'entrepreneur ouvre son dossier de création d'entreprise (EURL, SARL, SAS, SASU) sur Legalife.fr et est automatiquement guidé par un questionnaire très simple lui permettant de créer en quelques minutes l'ensemble de son dossier de constitution d'entreprise.
- 2. Dépôt du capital en ligne.** Grâce au partenariat mis en place entre Legalife et iBanFirst, l'entrepreneur pourra déposer son capital en ligne en quelques minutes et obtenir son certificat de dépôt des fonds en moins de 72 heures.
- 3. Enregistrement au greffe et Kbis.** Une fois le certificat obtenu, le conseiller Legalife se charge de la finalisation du dossier (publication de l'annonce légale et du dépôt du dossier au greffe). Le Kbis est transmis à l'entrepreneur en 48 heures.
- 4. Déblocage du capital social.** La société immatriculée, l'entrepreneur peut débloquer le capital social sur son compte Pro International d'iBanFirst. Son entreprise est opérationnelle.

### **Une procédure accélérée**

Avec le guichet unique de Legalife et iBanFirst, le délai de création est sensiblement réduit. Alors que le processus classique nécessite souvent des déplacements à la banque et chez les conseils (avocat ou expert-comptable) puis un temps d'attente de deux à trois semaines minimum, la création d'entreprise via le guichet unique ne prend que quatre à cinq jours.

### **Un coût réduit**

Le processus complet de création d'entreprise en ligne, incluant les frais d'enregistrement au greffe et les frais d'annonce légale, coûte environ 400 euros, soit trois fois moins que le processus classique. La création des statuts, seule, coûte moins de 20 euros.

## L'alliance de la legaltech et de la fintech

« La création du guichet unique en ligne dédié à la création d'entreprise apporte un bénéfice aux entrepreneurs en termes de coûts et de délais. Les services de LegaLife et d'iBanFirst sont complémentaires et avaient vocation à être regroupés au sein d'une offre globale. Nous répondons ainsi à une attente forte de nos clients », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

« Les entreprises en création ont besoin de services rapides, transparents et économiques. Or, les banques traditionnelles ne répondent pas à ce besoin. Leurs offres sont chères et complexes. iBanFirst est la seule plateforme en mesure de permettre aux entreprises d'ouvrir un compte de paiement en quelques minutes et de leur offrir un service de gestion en devises 100% en ligne. Il était logique pour nous de créer ce partenariat avec LegaLife afin d'offrir un service sans couture aux entrepreneurs qui se lancent », déclare Pierre-Antoine Dusoulier, fondateur d'iBanFirst.

### A propos d'iBanFirst

iBanFirst est un établissement européen de paiements internationaux et de change pour les entreprises importatrices - exportatrices. Créé par Pierre-Antoine Dusoulier en 2013, iBanFirst se positionne comme une alternative à la complexité des banques. La plateforme offre une solution intuitive permettant à ses clients d'ouvrir des comptes en devises gratuits pour simplifier leurs opérations internationales et convertir des devises. iBanfirst est le seul fournisseur de services de paiements capable de fournir des IBAN dans 25 devises différentes.

En misant sur la simplicité et la transparence, iBanFirst offre aux entreprises non pas une relation client-fournisseur, mais un partenariat de confiance, pour les accompagner dans leur développement international.

La plateforme d'iBanFirst met la technologie au service de l'expérience client pour révolutionner les flux en devise des entreprises.

Plus d'informations sur [www.ibanfirst.com](http://www.ibanfirst.com)

### A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'information sur [www.legalife.fr](http://www.legalife.fr)

## CONTACTS PRESSE

### iBanFirst

Emma Arrighi - 01 55 74 84 98 - [emma@rumeurpublique.fr](mailto:emma@rumeurpublique.fr)

Sébastien Dosne - 01 82 28 37 28 - [sebastien@rumeurpublique.fr](mailto:sebastien@rumeurpublique.fr)

### **LegaLife**

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – [ndaniels@ulyse-communication.com](mailto:ndaniels@ulyse-communication.com)

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – [clouniangou@ulyse-communication.com](mailto:clouniangou@ulyse-communication.com)